

Inf'Eaux Montagne Noire

le magazine de l'Institution des Eaux de la Montagne Noire

n°21 juillet 2026



TRAVAUX

Sécurisation de l'amenée d'eau brute

p.6 à 9

ACTUALITÉS
Un partenariat
avec VNF
p.3

EAU COURANT
Révision des périmètres
de protection
p.4

EAU'RIZONS
La RCEAC
de Graulhet
p.10 et 11

 **IEMN**
Institution des Eaux
de la Montagne Noire



Gilbert HÉBRARD
Président de l'Institution des
Eaux de la Montagne Noire

L'année écoulée illustre parfaitement les défis auxquels nous sommes confrontés. Si les importantes précipitations de l'hiver ont permis de reconstituer pleinement les réserves des barrages des Cammazes et de la Galaube, elles nous rappellent aussi que les épisodes climatiques sont de plus en plus contrastés. Plus que jamais, nous devons anticiper et adapter nos infrastructures pour garantir une ressource en eau durable.

C'est tout le sens des investissements engagés par l'Institution. Le renouvellement de la conduite d'amenée d'eau brute entre le barrage des Cammazes et les usines de Picotalen constitue un chantier majeur pour sécuriser l'alimentation en eau potable de plus de 220 communes, mais aussi l'irrigation. Le projet structurant de la rehausse du barrage de la Galaube est particulièrement essentiel pour augmenter le volume utile en eau potable dans les années à venir dans une optique de gestion interannuelle. Dans le même temps, nous poursuivons les opérations d'entretien et de modernisation de nos ouvrages, souvent discrètes mais essentielles à leur bon fonctionnement et à leur sécurité.

Préserver la qualité de l'eau est également une priorité. La révision des périmètres de protection de la prise d'eau du barrage des Cammazes s'inscrit dans cette démarche. Elle permettra d'adapter les règles de protection aux enjeux d'aujourd'hui et de demain afin de garantir une eau potable de qualité.

Face à ces défis, aucun acteur ne peut agir seul. La convention signée avec Voies navigables de France marque une nouvelle étape dans la gestion concertée de la ressource en eau de la Montagne Noire. En renforçant notre coopération, nous améliorons notre capacité à répondre aux besoins des différents usages.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus, des partenaires, des entreprises et des équipes de l'Institution qui, par leur engagement quotidien, contribuent à relever ce défi collectif. Ensemble, nous préparons un avenir où la ressource en eau restera un atout majeur pour notre territoire.

Institution des Eaux de la Montagne Noire - Immeuble les Érables -102 rue du Lac - 31670 LABÈGE
tél : 05 61 14 64 00 - fax : 05 61 25 00 03 - **Site internet** : www.i-emn.fr - **mail** : contact@i-emn.fr - **Directeur et responsable de publication** : Gilbert HÉBRARD - **Rédaction et mise en page** : service Communication - **Crédits photos** : IEMN, Spiecapag
Impression : Imprimerie Reprocolor (Toulouse) - **Tirage** : 660 exemplaires imprimés sur papier FSC, un numéro par an
Dépôt légal : à parution - n° ISSN : 2110-7246 - **Inf'eaux Montagne Noire n°21 - 2026.**

Actualités

Un partenariat officiel avec VNF



De gauche à droite : Domitien DÉTRIE, Gilbert HÉBRARD, Claudie BONNET et Daniel DEDIES.

L'Institution des Eaux de la Montagne et Voies Navigables de France ont signé une convention de partenariat au service de la gestion partagée de la ressource en eau issue de la Montagne Noire. À cette occasion, des représentants des deux institutions se sont retrouvés aux usines d'eau potable de Picotalen, situées à proximité du barrage des Cammazes, en présence de Gilbert Hébrard, Président de l'IEMN, Claudie Bonnet, Vice-présidente du Conseil départemental du Tarn, Daniel Dédies, Conseiller départemental de l'Aude et de Domitien Détrie, Directeur territorial de Voies navigables de France.

De nouveaux enjeux apparaissent depuis quelques années, en lien notamment avec l'évolution climatique en cours. L'optimisation des stocks d'eau et une gestion collaborative renforcée sont au cœur du système de la gestion hydraulique de la Montagne Noire et du partenariat entre l'IEMN et VNF.

Ainsi, la signature de cette convention est l'aboutissement d'un important travail, permettant de confirmer ou affiner les prérogatives de chaque entité, de clarifier certains aspects liés au partage de la ressource, tout en respectant le cadre juridique et réglementaire lié aux divers droits d'eau. Elle marque la volonté d'affirmer l'importance d'une collaboration fine entre VNF et l'IEMN, qui poursuivent des objectifs distincts mais complémentaires en matière de gestion de l'eau au bénéfice des différents usages que sont l'eau potable, l'irrigation ou le tourisme.

“ Depuis plus de 350 ans, le génie de Pierre Paul Riquet permet de faire fonctionner le Canal du Midi en recueillant, stockant et transitant les eaux de la Montagne Noire jusqu'au seuil de partage des eaux de Naurouze. De son côté l'IEMN agit sur le même territoire depuis près de 80 ans pour soutenir les besoins de la population en eau potable comme ceux du monde agricole. Nos systèmes hydrauliques sont étroitement connectés et notre action conjointe, basée sur la confiance et l'ambition de servir au mieux l'intérêt général, a d'autant plus de résonance dans un moment où la ressource devient plus rare. Cette convention vient concrétiser cette ambition commune, l'outiller et l'inscrire dans le long terme. ”

Domitien DÉTRIE, Directeur territorial de Voies navigables de France

Eau courant



Purge des circuits des tassomètres

En août 2025, l'entreprise Telemac est intervenue sur le barrage de la Galaube suite à une suspicion de bulles d'air dans les réseaux qui pourraient fausser très légèrement les mesures des tassomètres. L'objectif de cette opération était de faire une vidange complète des quatre profils tassométriques présents sur l'ouvrage afin de supprimer tout doute sur la présence de bulles d'air dans le circuit de mesure. Les résultats sont très proches des dernières mesures effectuées. Une nouvelle série de mesures a été réalisée pour confirmer la cohérence. Coût de l'intervention : 1 800 € HT.

Révision des périmètres de protection de la prise d'eau du barrage des Cammazes

Une enquête publique sera organisée au deuxième semestre 2026 dans le cadre de la révision des périmètres de protection de la prise d'eau du barrage des Cammazes.

L'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN) exploite cette prise d'eau pour la production d'eau potable, qui alimente plus de 220 communes réparties sur les départements du Tarn, de l'Aude et de la Haute-Garonne. Par arrêté inter-préfectoral du 5 septembre 2006, l'IEMN a été autorisée à dériver les eaux de la retenue des Cammazes pour la production d'eau potable et pour répondre aux besoins en eau d'irrigation. Ce même arrêté a déclaré d'utilité publique la création des périmètres de protection immédiate, rapprochée ainsi que de la zone sensible à la pollution autour du captage.

Depuis cette date, l'émergence de nouveaux risques liés à des activités existantes ou à de nouveaux projets situés au sein de ces périmètres a conduit l'IEMN à engager une procédure de révision de la déclaration d'utilité publique relative aux périmètres de protection. Cette révision vise à adapter les prescriptions applicables et redéfinir les limites des périmètres de protection, afin de garantir durablement la préservation de la ressource en eau destinée à la production d'eau potable.

Dans ce cadre, un hydrogéologue agréé a été missionné afin de réévaluer les différents périmètres de protection et de proposer les prescriptions associées au captage. Son expertise, fondée sur l'analyse du dossier préalable et sur une visite de terrain, a été remise en janvier 2025. Les conclusions de cette expertise serviront de base au dossier soumis à l'enquête publique, qui permettra au public de prendre connaissance du projet et de formuler ses observations avant l'adoption des nouvelles dispositions.

Réparation de fuites sur le Réseau d'adduction d'eau potable

Dans le cadre du marché ERTU, l'entreprise SPIECAPAG est intervenue sur deux secteurs pour réparer des fuites sur le réseau d'adduction d'eau potable (RAEP). Une première fuite a été localisée sur le té de jonction de la vidange de la conduite Ø300 mm

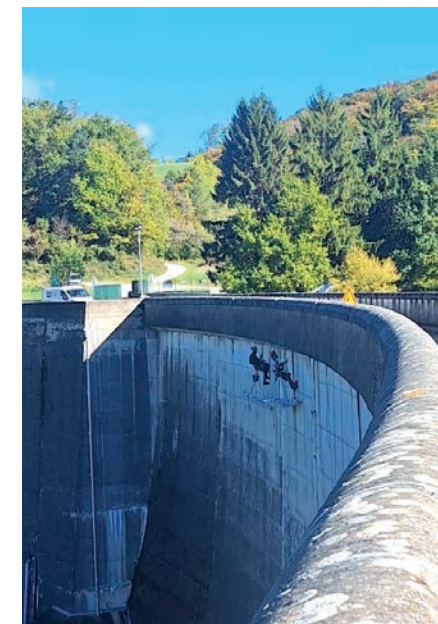
en acier, située sur la commune de Blan. La deuxième était sur la conduite Ø300 mm en fonte, sur la commune de Puylaurens, au niveau de manchons. Le coût total des deux interventions représente un montant de 14 375 € HT.



Eau courant

Diagnostic du génie civil de l'usine Pic 2

Au printemps 2025, l'entreprise Fondasol s'est rendue sur le site de Picotalen afin d'effectuer un diagnostic de l'ensemble du génie civil des ouvrages en contact avec l'eau de l'usine de production Pic 2 en vue d'une prochaine réhabilitation de l'ouvrage. Pendant plus d'une semaine, les deux files de traitement de l'usine ont été passées à la loupe : sondage destructif ponctuel au marteau piqueur électrique, prélèvement de béton par carottage ou percement, essais d'arrachement, auscultations non-destructives... Le montant total de l'opération s'élève à 31 653 €HT.



Des cordistes sur la voûte

A l'automne 2025, deux cordistes de l'entreprise Acropole sont intervenus pour la reprise des défauts de béton (fers apparents, épaufrures) situés en sous-face des trottoirs du barrage des Cammazes pour un montant de 16 580 €HT.



La norme ISO 9001 renouvelée pour 3 ans

À l'issue de deux jours d'audit menés les 13 et 14 novembre derniers, l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN) a obtenu pour la septième fois consécutive le renouvellement de sa certification ISO 9001. Ce résultat illustre la mobilisation de l'ensemble des équipes – agents comme élus – qui œuvrent chaque jour pour garantir une eau potable de qualité, dans une démarche d'efficacité et d'amélioration continue.

Obtenue pour la première fois en 2007 et renouvelée tous les trois ans, la certification ISO 9001 valorise la qualité de la production, du traitement et de la distribution de l'eau potable sur l'ensemble de la zone desservie. Son renouvellement soutient une dynamique d'amélioration permanente des processus, assurant une eau constante, fiable et rigoureusement contrôlée.

Engagé de longue date dans une démarche volontaire, le Conseil d'administration de l'IEMN place la qualité au cœur de ses priorités. La politique qualité de l'établissement repose sur sept engagements forts tels que la continuité de service, l'écoute clients, la rapport qualité/prix acceptable pour les partenaires, et la garantie d'une eau conforme, surveillée et fiable.

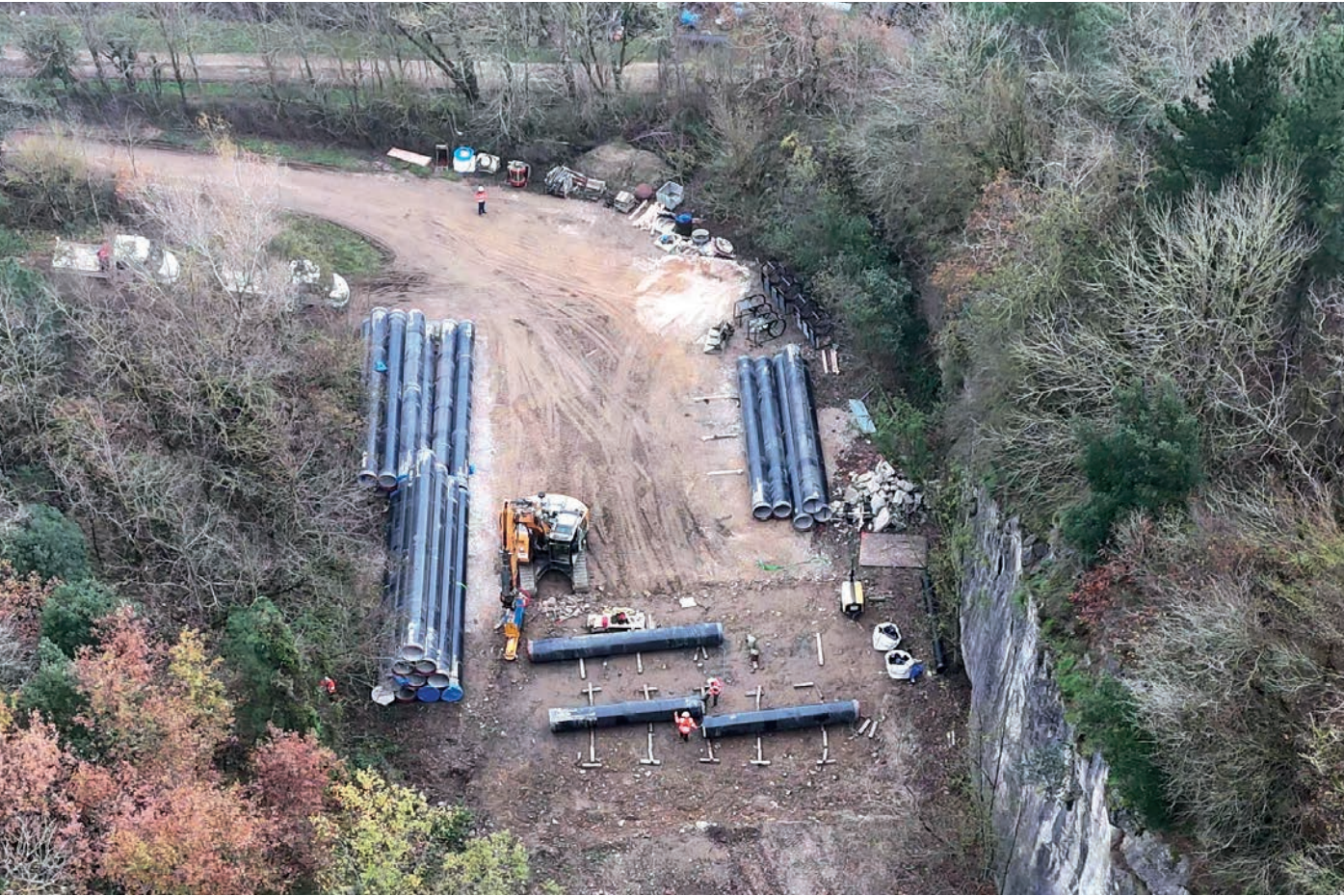
L'IEMN renouvelle ses conduites d'eau brute

Dans le cadre de son programme pluriannuel d'entretien et de modernisation de ses ouvrages hydrauliques, l'Institution des Eaux de la Montagne Noire a engagé une nouvelle phase de travaux destinée à renouveler une partie aérienne des conduites d'amenée d'eau brute reliant le barrage des Cammazes aux usines de traitement d'eau potable de Picotalen, sur la commune de Sorèze.



Le transport de l’eau brute sécurisé

L’IEMN exploite trois conduites implantées à flanc de montagne qui assurent, sur près de 6,5 km, le transport de l’eau brute depuis le barrage des Cammazes jusqu’aux installations de traitement de l’eau potable. Parmi elles, une conduite aérienne en acier de diamètre 900 mm, mise en service en 1970, présentait des signes de vieillissement, notamment l’apparition de micro-fuites nécessitant son renouvellement progressif.



Après une première tranche de travaux réalisée en 2022, qui avait permis le remplacement de 480 m de canalisation, l’IEMN a poursuivi son programme avec le renouvellement de 2 570 m supplémentaires. Lancé à la fin de l’année 2025, ce chantier s’est achevé au mois d’avril 2026. Il concernait trois secteurs distincts : un premier tronçon de 600 m à proximité du barrage, un deuxième à mi-parcours de 250 m puis un troisième de 1 720 m situé près des usines de traitement.

Les opérations se sont déroulées simultanément sur les trois tronçons, mobilisant les équipes dans un environnement contraint nécessitant rigueur, précision et coordination.

Une inspection minutieuse des barrages

Préalablement au démarrage des travaux, la conduite

Ø900 a été mise hors service puis entièrement vidangée à la fin du mois de septembre 2025. Cette étape a permis d’engager la dépose de la canalisation existante, constituée de tronçons de 6,5 m de longueur. Après avoir été aplatis, les éléments déposés ont été acheminés vers une filière spécialisée afin d’être recyclés et valorisés, dans une démarche de gestion responsable des matériaux.

« Un projet d’envergure au service d’un enjeu majeur : sécuriser durablement l’alimentation en eau potable du territoire et préparer les infrastructures aux défis de demain ».

“ Grâce à l’étude prospective financière menée en 2025, nous disposons aujourd’hui d’une feuille de route ambitieuse pour préparer l’avenir. Le renouvellement de la conduite d’amenée d’eau brute se poursuivra dès 2027, tandis que de nouveaux projets structurants seront progressivement engagés. Notre priorité demeure la même : garantir durablement la disponibilité et la sécurisation de la ressource en eau.”

Christophe BREST, responsable administratif et financier de l’IEMN

Parallèlement, les nouveaux tuyaux ont été livrés progressivement sur le chantier. D’une longueur de 13 m chacun, ils ont permis d’optimiser les opérations de pose tout en garantissant la sécurité et la continuité des travaux.

Une fois les canalisations mises en place, les équipes ont procédé aux opérations de soudure, étape essentielle du chantier. Chaque assemblage a fait l’objet d’un contrôle rigoureux par ressuage afin de vérifier l’absence de défaut et garantir la qualité des raccords.

Avant la remise en service de l’ouvrage, des essais de pression ont été réalisés, ainsi que les raccords définitifs au réseau existant. Ces vérifications finales étaient indispensables pour assurer la fiabilité, l’étanchéité et la performance de l’ensemble de la conduite.

Un investissement pour l’avenir

Les travaux ont été réalisés par le groupement SPIECAPAG Régions France (mandataire) et BESSAC, pour un montant total de 3,8 M d’€ HT.

Cette opération a bénéficié du soutien financier des Conseils départementaux de l’Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn, qui participent à hauteur de 20 % du coût du projet.

« Ce chantier illustre pleinement l’engagement de l’Institution des Eaux de la Montagne Noire en faveur d’une gestion durable et responsable de ses infrastructures. En renouvelant progressivement cette conduite stratégique, nous renforçons la sécurité de l’alimentation en eau potable de milliers d’usagers tout en préparant l’avenir. Avec plus de 3 km déjà remplacés sur les 6,5 km que compte l’ouvrage, nous poursuivons un programme ambitieux de

modernisation qui se prolongera dans les années à venir. Notre objectif est clair : garantir aux territoires desservis un service d’eau potable fiable, performant et résilient face aux défis de demain », souligne Gilbert Hébrard, Président de l’Institution.

Dans les années à venir, le remplacement de l’ensemble de cette conduite se poursuivra progressivement.



Rencontre avec la Régie communautaire du bassin Graulhérois

Depuis 2018, la quasi-totalité des habitants de la ville de Graulhet est alimentée en eau potable issue de la Montagne Noire. La Régie Communautaire de l’Eau et de l’Assainissement Collectif du Bassin Graulhérois (RCEAC) dessert environ les 4/5 des habitants de la commune avec l’eau potable en provenance du barrage des Cammazes. L’eau potable produite par les usines de Picotalen est distribuée au poste de livraison de la Rivayrié puis transportée sur 35 km, jusqu’au réservoir de Nagassié (2 000 m³) grâce à une canalisation mise en service en 2018 avec le projet Interc’eau.



Serge MICHEL, directeur de la Régie Communautaire de l’Eau et de l’Assainissement Collectif du Bassin Graulhérois

En 1982, la ville de Graulhet crée une régie municipale chargée des services de l’eau et de l’assainissement. Pour assurer la distribution de l’eau potable, elle s’appuie alors sur deux usines de production, construites respectivement en 1930 et en 1965. Côté assainissement, une station d’épuration est mise en service en 1991.

En 2000, la plus ancienne des deux usines de production d’eau potable est arrêtée. Puis, en 2018, la seconde cesse à son tour son activité à la suite du raccordement

de Graulhet au réseau d’adduction « Interc’eau ». Ce réseau permet d’acheminer l’eau provenant du barrage des Cammazes, après son traitement de potabilisation aux usines de Picotalen.

En 2020, dans le cadre de l’application de la loi NOTRe, la Régie Municipale de l’Eau et de l’Assainissement de la ville de Graulhet (RMEA) devient la Régie Communautaire de l’Eau et de l’Assainissement Collectif du Bassin Graulhérois (RCEAC). Depuis 2026, la présidence de la régie est assurée par Benjamin Verdeil.

Des missions de service public essentielles

La Régie Communautaire de l’Eau et de l’Assainissement Collectif du Bassin Graulhérois assure deux missions indispensables : la distribution de l’eau potable et l’assainissement mixte (urbain et industriel).

Chaque année, près de 700 000 m³ d’eau potable sont distribués aux abonnés du territoire. Soucieuse de garantir une qualité irréprochable, la Régie réalise un suivi permanent de l’eau distribuée, en complément des contrôles effectués par l’ARS (Agence Régionale de Santé) et ceux de l’IEMN.

Pour préserver cette ressource précieuse, la chasse aux fuites constitue une priorité. Depuis plusieurs années, les équipes techniques s’appuient sur des capteurs acoustiques pour détecter les pertes sur le réseau. Une stratégie qui porte ses fruits. « *Le rendement du réseau est la mère des batailles. Ce travail nous permet d’améliorer nos performances année après année. C’est essentiel, car nous avons le devoir d’offrir aux habitants un réseau fiable et performant* », souligne Serge Michel, directeur de la RCEAC. Cette politique d’efficacité passe également par le renouvellement progressif des canalisations, le remplacement des débitmètres et la suppression de réducteurs de pression devenus inutiles.

“ Grâce au projet Interc’eau, les habitants de Graulhet bénéficient d’une eau potable de très bonne qualité issue de la Montagne Noire. La Régie met tout en œuvre pour sécuriser la distribution de cette eau au meilleur rapport qualité/prix. ”

Serge Michel, directeur de la Régie Communautaire de l’Eau et de l’Assainissement Collectif du Bassin Graulhérois

L’autre grande mission de la Régie concerne l’assainissement. Chaque année, plus d’un million de mètres cubes d’eaux usées provenant de l’assainissement collectif mais également industriel sont collectés et traités. « *Nous sommes particulièrement vigilants sur les enjeux environnementaux. Les eaux traitées étant rejetées dans le milieu naturel, nous suivons de près les évolutions réglementaires afin d’anticiper les exigences et d’améliorer en permanence nos performances de traitement* », explique Serge Michel. La Régie traite ces déchets et veille au bon fonctionnement des ouvrages afin de

En chiffres

- 22 employés
- 3 réservoirs enterrés
- 100 km de linéaire réseau de distribution
- 5 443 abonnés soit 11 065 habitants (au 31/12/2024)
- 660 922 m³ distribués en 2024 (dont 91% en provenance de la Montagne Noire)
- 1 interconnexion avec le SIAH du Dadou
- 1 station d’assainissement

prévenir les risques de pollution. Initialement conçue pour traiter les effluents de l’industrie du cuir, la station d’épuration a évolué pour accueillir aujourd’hui les rejets de nombreux secteurs industriels. Elle constitue la principale station d’épuration industrielle de l’ancienne région Midi-Pyrénées.

La Régie est également mobilisée face à un enjeu émergent : la présence des PFAS, ces substances per- et polyfluoroalkylées particulièrement persistantes dans l’environnement. Les quatre agents du laboratoire réalisent des analyses en amont et en aval de la filière de traitement des effluents. « *Nous mettons en œuvre des mesures préventives. La DREAL nous demande d’élaborer un plan de réduction, voire d’élimination des PFAS présents en entrée de station. Nous avons engagé cette démarche afin d’anticiper les futures exigences réglementaires* », précise le directeur.

Autre défi majeur : les eaux claires parasites, généralement issues des infiltrations d’eau de pluie. Lorsqu’elles pénètrent dans le réseau d’assainissement, elles peuvent perturber le fonctionnement des ouvrages et de la station d’épuration. Elles entraînent également une surconsommation de réactifs et une hausse des besoins énergétiques liés au traitement. « *Nous recherchons activement ces infiltrations afin de les supprimer. Lorsque cela est possible, nous privilégions le chemisage, une technique qui permet de réhabiliter les canalisations sans ouvrir les voiries ni remplacer les conduites* », conclut Serge Michel.

Rapid'eaux



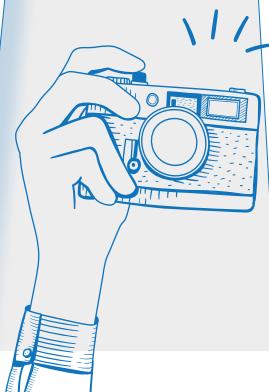
Journée commune des agents de Voies Navigables de France et de l'EMN - Saint-Ferréol - 20 mars 2026



Visite des usines par le SIAEP Vielmur/Saint-Paul
24 juin 2026



Visite du chantier de renouvellement de la CAEB
21 janvier 2026



Visite du barrage de la Galaube par les membres du
Comité syndical du SIEMN 81 - 7 juillet 2026



11 678 684 m³
d'eau potable vendus
en 2025



4 324 941 m³
d'eau d'irrigation facturés
en 2025



3 126 285 kWh
de production
hydroélectrique en 2025